



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 21 SEP. 2026**

**modifiant partiellement la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Giessen et de la Lièpvrette**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 à 34 ;
- VU le décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU la circulaire du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU l'arrêté préfectoral conjoint des préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin du 13 juillet 2004 portant fixation du périmètre du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette ;
- VU l'arrêté préfectoral du 21 avril 2006 modifié portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Giessen et de la Lièpvrette ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2025 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Giessen et de la Lièpvrette ;
- VU la délibération du pôle d'équilibre territorial et rural Sélestat – Alsace centrale du 23 juin 2026 ;
- VU la délibération du syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace – Moselle du 8 juillet 2026 ;
- VU les désignations de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin du 26 août 2026 ;
- VU le courriel de désignation de l'association des maires du Haut-Rhin du 15 septembre 2026 ;

**CONSIDÉRANT** les résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> : composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Giessen et de la Lièpvrette**

La composition de la commission locale de l'eau fixée par l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2025 susvisé est ainsi modifiée :

- le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (tableau A : liste nominative annexée au présent arrêté) ;
- le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (tableau B : liste annexée au présent arrêté) ;
- le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés (tableau C : liste annexée au présent arrêté).

### **Article 2 : durée du mandat des membres de la commission et modalités de représentation**

La durée du mandat des membres désignés par le présent arrêté est celle de la durée du mandat restant à courir fixé par l'arrêté du 16 octobre 2025 susvisé.

### **Article 3 : mesures de publicité**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi que sur le site internet Gest'eau.

### **Article 4 : voies et délais de recours**

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

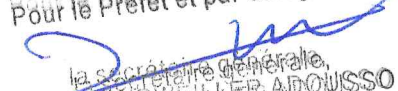
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais susmentionnés.

### **Article 5 : exécution**

- la secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;
- le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;
- le directeur départemental des territoires du Bas-Rhin ;
- le directeur départemental des territoires du Haut-Rhin ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
  
la secrétaire générale,  
MAXIME ARRWEILLER-ADOUSO

**TABLEAU A : COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

| STRUCTURE                                                                                                                              | MEMBRE            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Conseil régional du Grand Est                                                                                                          | Christèle LEHRY   |
| Collectivité européenne d'Alsace                                                                                                       | Pierre BIHL       |
|                                                                                                                                        | Monique HOULNE    |
| Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin                                                               | Serge ADRIAN      |
|                                                                                                                                        | Patrick BUHL      |
|                                                                                                                                        | Emmanuel ESCHRICH |
|                                                                                                                                        | Régis GUNTZ       |
|                                                                                                                                        | Gilbert KLEIN     |
|                                                                                                                                        | Daniel MILLIUS    |
|                                                                                                                                        | André MULLER      |
|                                                                                                                                        | Lionel PFANN      |
|                                                                                                                                        | Yves SCHNELL      |
|                                                                                                                                        | Michel WIRA       |
| Association des maires du Haut-Rhin                                                                                                    | Jean-Marc BURRUS  |
|                                                                                                                                        | Jean-Luc FRECHARD |
| Communauté de communes du Val d'Argent                                                                                                 | Gérard FREITAG    |
| Parc naturel régional des ballons des Vosges                                                                                           | Laurent SEGUIN    |
| Pôle d'équilibre territorial et rural Sélestat- Alsace centrale représentant la structure porteuse du SCoT de Sélestat et de sa région | Patrick BARBIER   |
| Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace – Moselle                                                                              | Charles ANDREA    |
|                                                                                                                                        | Serge JANUS       |

**TABEAU B : COLLÈGE DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES**

| STRUCTURE                                                                                            | MEMBRE                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chambre d'agriculture                                                                                | Un représentant de la chambre d'agriculture d'Alsace pour le site du Bas-Rhin                                   |
|                                                                                                      | Un représentant de la chambre d'agriculture d'Alsace pour le site du Haut-Rhin                                  |
| Chambre de commerce et d'industrie                                                                   | Un représentant de la chambre de commerce et d'industrie d'Alsace Eurométropole                                 |
| Associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière | Un représentant de l'association pour le bassin Rhin-Meuse des industriels utilisateurs de l'eau                |
|                                                                                                      | Un représentant de l'association foncière de Châtenois                                                          |
| Fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique              | Un représentant de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bas-Rhin  |
|                                                                                                      | Un représentant de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Haut-Rhin |
| Associations de protection de l'environnement                                                        | Un représentant de l'association Alsace nature                                                                  |
|                                                                                                      | Un représentant de l'association Saumon-Rhin                                                                    |
| Association de consommateurs                                                                         | Un représentant de la chambre de consommation d'Alsace                                                          |

**TABLEAU C : COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS INTÉRESSÉS**

| STRUCTURE                                | MEMBRE                                                                                                                                            |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Préfecture                               | Le préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse, représenté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est |
| Direction départementale des territoires | Un représentant de la direction départementale des territoires du Bas-Rhin                                                                        |
|                                          | Un représentant de la direction départementale des territoires du Haut-Rhin                                                                       |
| Agence régionale de santé Grand Est      | Un représentant                                                                                                                                   |
| Office français de la biodiversité       | Un représentant                                                                                                                                   |
| Office national des forêts               | Un représentant                                                                                                                                   |
| Agence de l'eau Rhin-Meuse               | Un représentant                                                                                                                                   |

